

Fisheries and Oceans Canada / Pêches et Océans Canada
ADDENDUM TWO / ADDENDUM DEUX
December 10th, 2021 / 10 décembre 2021
30001154
Install Fire Protection System Shippagan /
Installer un système de protection contre l'incendie à Shippagan

Questions and Answers / Questions et réponses:

EN/Q1: Will DFO accept paper plans marked up with changes in RED INK for as built records?

EN/A1: DFO will accept marked up design plans in RED INK and relieve the contractor from providing any design requirements including providing As-Builts by a certified engineer, thus DFO will assume this responsibility; however all red ink markings on design drawings are to:

1. Words/text are to be printed in a way that are clearly legible; all words/text are to be in English.
2. All measurements and sizing are to be accurate and inked in a clear visible manner for clarity.
3. Any red markings that require explanation are to be numbered on the design drawings and accompanied with a sheet that has the matching number with a defined explanation.
4. The fire sprinkler company is responsible to perform internal hydraulic calculations to ensure all sizing is correct including volume requirements as per design requirements.
5. The contractor is responsible to ensure the sprinkler company representative is available to provide clarity to the DFO Representative during the As-Built and design modifications process.
6. All markings are to meet all code requirements, design requirements, and all other contract requirements.
7. This addendum change does not alleviate the contractor from any other contract requirements; or federal, provincial, and municipal regulations, codes, policies, and procedures.

EN/Q2: Reference - 30001154_-_drawings_-_e1-e8_elect_shippagan_sar - These are very difficult to read the symbols in areas (E5). Is there a 'cleaner' set of electrical drawings? Please confirm that this 2007 set is the set to provide pricing on.

EN/A2: DFO does not have any other electrical drawings to replace "Reference - 30001154_-_drawings_-_e1-e8_elect_shippagan_sar". Yes the 2007 set of drawings are to be used to provide pricing; however the contractor/bidder is responsible for all requirements of the "INVITATION TO TENDER/APPEL

FR/Q1 : Le MPO acceptera-t-il les plans papier marqués de modifications à l'ENCRE ROUGE pour les dossiers " tel que construit " ?

FR/R1 : Le MPO acceptera les plans de conception annotés à l'ENCRE ROUGE et dispensera l'entrepreneur de fournir toutes les exigences de conception, y compris les plans conformes à l'exécution par un ingénieur agréé, de sorte que le MPO assumera cette responsabilité :

- 1) Les mots/le texte doivent être imprimés de manière à être clairement lisibles ; tous les mots/textes doivent être en anglais.
- 2) Toutes les mesures et les dimensions doivent être exactes et inscrites à l'encre de manière claire et visible pour plus de clarté.
- 3) Toutes les marques rouges qui nécessitent une explication doivent être numérotées sur les dessins de conception et accompagnées d'une feuille portant le numéro correspondant avec une explication définie.
- 4) L'entreprise de gicleurs d'incendie doit effectuer des calculs hydrauliques internes pour s'assurer que toutes les dimensions sont correctes, y compris les exigences de volume conformément aux exigences de conception.
- 5) L'entrepreneur doit s'assurer que le représentant de l'entreprise de gicleurs est disponible pour fournir des éclaircissements au représentant du MPO pendant le processus de construction et de modification de la conception.
- 6) Tous les marquages doivent être conformes aux exigences du code, aux exigences de conception et à toutes les autres exigences du contrat.
- 7) Cet addenda ne dispense pas l'entrepreneur de respecter les autres exigences du contrat ou les règlements, codes, politiques et procédures fédérales, provinciaux et municipales.

FR/Q2 : Référence - 30001154_-_drawings_-_e1-e8_elect_shippagan_sar - Il est très difficile de lire les symboles dans les zones (E5). Existe-t-il des plans électriques plus " clairs " ? Veuillez confirmer que ce document de 2007 est le document sur lequel il faut fournir des prix.

FR/A2 : Le MPO n'a pas d'autres dessins électriques pour remplacer la référence 30001154_-_drawings_-_e1-e8_elect_shippagan_sar. Oui, les dessins de 2007 doivent être utilisés pour établir le prix ; toutefois, l'entrepreneur/soumissionnaire est responsable de toutes les exigences de " l'INVITATION À SOUMETTRE/APPEL". D'OFFRES - Title / Titre : Install Fire Protection System - Solicitation No./ / N° de l'invitation : 30001154 - Dated November 22nd, 2021", y compris, mais sans s'y limiter, le "SI04 MANDATORY SITE VISIT - BY REQUEST ONLY", et incluant tous les autres documents et responsabilités de l'appel d'offres et du contrat.